



comment proteger ma fille de son père alcoolique et toxicomane

Par **asiar**, le **30/10/2009** à **15:50**

Bonjour,

je vais m'efforcer d'être brève et concrète, j'ai une fille de 14 mois que j'ai eu hors mariage je n'ai jamais vécu avec le père entre temps pour voir sa fille je venais chez lui, dormir même des fois jamais ma fille n'a eu à resté avec lui plus de 3 heures en tête à tête après un séjour à l'étranger j'ai réaliser qu'il passait sa journée a boire de l'alcool et à fumer de la drogue maintenant je suis persuadée que c'est un alcoolique doublé d'un toxicomane quand j'ai essayé de lui en parler c'est avec les poings qu'il m'a répondu donc voilas ma question est ce possible de le contraindre à un droit de visite sous surveillance bien entendue seulement le temps qu'il règle ces problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie mon but étant de protéger notre fille et non de là priver de son père merci d'avance pour votre réponse

Par **Vincent Ricouveau**, le **30/10/2009** à **22:26**

Bonjour, il est en effet possible d'organiser un droit de visite dans un lieu neutre, c'est-à-dire dans un espace rencontre, sous la direction d'éducateurs formés à cette tâche, après jugement motivé du JAF. la difficulté est qu'on ne peut envisager un tel fonctionnement indéfiniment. Qu'en est-il de la volonté du père de se désintoxiquer ?
Le juge limitera dans le temps cette formule, les cas de ce type étant légion.

Cordialement.

Maître Vincent Ricouveau
Avocat Saint-Brévin-les-Pins (44)